

RAPPEL DES RÈGLES DE VIE ET SANCTIONS

Le temps de présence de votre enfant dans le cadre des divers services périscolaires est un moment de convivialité et d'éducation au cours duquel l'enfant va acquérir son autonomie et développer son apprentissage à la vie en groupe hors du cadre scolaire. Le respect des camarades, du personnel, du matériel et du bon déroulement des activités y est exigé.

En début d'année, les parents s'engagent à faire respecter le règlement intérieur à leur(s) enfant(s) et en parallèle, les agents de surveillance présenteront aux enfants, l'attitude à adopter pour le bon fonctionnement du temps périscolaire et le bien être de chacun. Les repas de la cantine n'ont pas forcément la même présentation ou le même goût que les petits plats cuisinés à la maison. Il vous a donc demandé de faire un rappel sur l'importance de goûter même un petit peu chaque plat proposé car c'est en goûtant plusieurs fois un aliment qu'on finit par l'aimer.

Les responsables du périscolaire communiqueront en Mairie tout manquement répété à la discipline et toute incivilité. Des sanctions adaptées à la faute et à l'âge de l'enfant seront appliquées (voir grille). Tout acte touchant directement l'intégrité physique et/ou personnelle d'un adulte ou un enfant peut engendrer une exclusion du périscolaire. Au préalable, une réunion de concertation sera faite en Mairie avec l'enfant et ses parents. Toutefois, en cas de faute grave, une exclusion pourra être prononcée immédiatement par Mr. le Maire ou son Adjoint, notamment en cas de violence physique. Il est évident que tous les avertissements courent sur l'ensemble de l'année scolaire en cours. Pour mettre en place le règlement, les enfants recevront chaque vendredi leur grille de comportement smiley vous informant de son comportement sur le temps des services périscolaires. Il vous faudra la signer et la rendre à l'animateur le lundi qui suit. Puis nous l'espaceons dans le temps avec une distribution tous les quinze jours puis au mois.

Durant la pause méridienne, il n'est pas possible de prévoir des rendez-vous médicaux.



Bravo nous n'avons rien à dire sur cette période !



Attention tu dois revoir ton comportement



Il est indispensable de changer de comportement

Nous comptons sur votre collaboration pour nous aider à recadrer votre enfant au plus vite si besoin et si cela n'est pas suffisant ou s'il n'y a pas d'amélioration dans le comportement de votre enfant, nous appliquerons la grille d'avertissements et de sanctions qui vous a été donnée ci-dessous.

Notre règlement périscolaire se base sur :
le respect du code de vie collective

Bonne conduite :

- Je suis poli(e)
- J'écoute et je respecte les consignes qui me sont données
- Je passe aux toilettes et je me lave les mains avant et après le repas
- Je me mets en rang pour venir au restaurant scolaire dans le calme
- Je me place à table sans histoire
- Je me tiens correctement à table, je modère mes gestes et le volume de ma voix
- **Je goûte chaque plat proposé sauf contre-indication médicale**
- Je mange proprement et respecte la nourriture
- Je respecte les lieux et le matériel mis à disposition
- Je range et laisse ma table propre
- Je sors du restaurant dans le calme

Comportements intolérables :

- Je gêne l'appel
- Je me lève de table sans autorisation
- Je bouscule les autres dans les rangs ou les couloirs
- Je suis agressif ou violent envers un adulte ou un camarade
- Je gaspille ou je joue avec la nourriture
- Je gêne le bon déroulement de l'animation
- Je détériore le matériel
- Je me retrouve à plusieurs dans le même toilette
- Je dévoile mon anatomie
- J'entre dans les bâtiments avec des objets ou produits dangereux
- J'amène des médicaments avec moi, un autre enfant pourrait penser que c'est un bonbon et être malade avec



Les différents niveaux de sanction :

Toute sanction appliquée **doit faire l'objet d'excuses, orales ou écrites** auprès du camarade ou de l'adulte concerné et en cas de dégradation l'enfant devra aider à réparer si cela est possible. Le but est de faire prendre conscience à l'enfant des conséquences de son acte.

En cas d'exclusion de l'un des services périscolaires, l'élève ne sera pas autorisé à rester dans l'enceinte de l'école. Les familles prendront les dispositions pour récupérer leur enfant.

GRILLE D'AVERTISSEMENTS ET DE SANCTIONS

Types de problème	Manifestations principales	Mesures
Refus des règles de la vie en collectivité	<ul style="list-style-type: none"> - Gêner l'appel en classe en étant bruyant - Chahuter, courir dans les rangs ou les bâtiments - Je me retrouve à plusieurs dans le même toilette - J'amène sans autorisation des médicaments avec moi - Se lever de table sans autorisation - Gêner le déroulement de l'activité - Non-respect des gestes barrières 	<p>Avertissement verbal</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rappel du règlement - Signaler le comportement à l'enseignant <p>Rôle effectué par l'animateur</p>
	<ul style="list-style-type: none"> - Récidive d'un comportement qui a déjà fait l'objet d'un avertissement verbal - Gaspiller ou jouer avec la nourriture - Refus d'obéissance - Remarque déplacée ou agressive - Agressivité, violence ou impolitesse - Dévoiler son anatomie 	<p>1^{er} Avertissement</p> <p>Par l'animateur</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rappel du règlement - Isolement de l'enfant du groupe si cela est possible <p>Par les responsables cantine</p> <ul style="list-style-type: none"> - Signaler le comportement à l'enseignant et dans le carnet de liaison pour les parents
	<ul style="list-style-type: none"> - Persistance d'un comportement qui a déjà fait l'objet d'un avertissement 	<p>2^{ème} Avertissement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rappel du règlement - Isolement de l'enfant du groupe si cela est possible - Signaler le comportement à l'enseignant et dans le carnet de liaison pour les parents - Punition donnée par les responsables cantine - Rencontre des parents par convocation en mairie

	<ul style="list-style-type: none"> - Persistance d'un comportement qui a déjà fait l'objet de plusieurs avertissements 	<p>3^{ème} Avertissement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rappel du règlement - Isolement de l'enfant du groupe si cela est possible - Signaler le comportement à l'enseignant et dans le carnet de liaison pour les parents - Entraîne automatiquement une exclusion de 1 à 3 jours <p>Décidée par Mr le Maire ou son Adjoint</p>
<p>Non-respect des biens ou de la personne</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Attitude irrespectueuse envers le personnel (grossièreté, insulte, menaces, gestes agressifs, coups) - Dégradation volontaire ou vol de matériel mis à disposition - Pénétrer dans les locaux avec des objets ou produits dangereux susceptibles d'endommager les lieux ou de porter atteinte à la personne 	<ul style="list-style-type: none"> - Entraîne automatiquement une exclusion de 1 à 3 jours <p>Décidée par Mr le Maire ou son Adjoint</p>
	<ul style="list-style-type: none"> - Récidive d'acte grave 	<ul style="list-style-type: none"> - Exclusion définitive <p>Décidée par Mr le Maire ou son Adjoint</p>